

Dans les ateliers des sous-traitants, les conditions sont désastreuses :

Salaires en deçà du minimum vital et parfois du minimum légal, hygiène et sécurité déplorables, horaires interminables et cadences infernales. Les pauses sont souvent interdites, et le moindre retard est décompté du salaire. Le harcèlement et les amendes diverses sont légion. Les ouvriers, en majorité de jeunes femmes, sont embauchés ou licenciés sans formalité.

La plupart de ces travailleurs n'ont ni le droit ni les moyens de négocier collectivement leurs salaires et conditions de travail. Encore moins de s'associer ou de se syndiquer.

La liberté syndicale et le droit d'organisation collective sont pourtant la base de tout progrès en matière de justice sociale. Dans nos pays, ce sont les combats syndicaux qui ont permis d'acquérir des avancées sociales. Dans le monde, des millions de travailleurs sont encore privés de ces droits fondamentaux.

À l'approche de Noël, dans une usine chinoise sous-traitant la production de peluches à l'effigie de personnages de dessins animés,

Les commandes affluent, et les ouvriers sont contraints de travailler 13 heures par jour, de 7 h 30 à 23 h, généralement 30 jours par mois. Malgré l'excès d'heures supplémentaires, les ouvriers « à la pièce »

ne gagnent en moyenne que 600 à 800 yuans par mois (soit entre 58 et 77 euros environ). Dans la fabrication des produits de consommation courante, la main-d'œuvre est nombreuse mais ne compose qu'une part minime du prix de vente.

Source : Rapport Disney Peoples solidaires 2008.

Le salaire vital est le salaire permettant au travailleur de combler ses besoins fondamentaux et ceux de sa famille.

**1,5 %
à 5 %**

c'est la part du salaire des ouvriers de la confection dans le prix de vente d'un jean.



DANS L'ENFER DES ATELIERS DE MISÈRE

« Les conditions sont abominables : on n'est autorisé à aller dormir qu'une fois les quotas atteints. Les doigts parfois en sang, tout juste bandés dans des chiffons. »

Lu Decheng, ouvrier chinois et ancien détenu des camps de travail forcé (« laogai »)